ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-02-049/MJ du 16 février 2011 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination au sein du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise »

NOR : *ETSX1130187S*

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant délibéré en sa séance du 16 février 2011,

Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;

Vu le décret du 31 janvier 2011 portant nomination du président et des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2006-12-044/SG du collège de la Haute Autorité de santé portant création d'un groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » et nomination de ses membres ;

Vu la décision n° 2009-11-076/MJ du 25 novembre 2009 du collège de la Haute Autorité de santé portant renouvellement dans leur fonction des membres du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » ;

Vu la décision n° 2010-06-017/MJ du 30 juin 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination au sein du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » ;

Vu la décision n° 2010-12-055 /MJ du 9 décembre 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination au sein du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise »,

Décide :

Article 1er

M. Alain CORDIER, membre du collège de la Haute Autorité de santé, est nommé membre du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » en remplacement de M. Jean-Paul GUERIN.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 16 février 2011.

Pour le collège :
Le président,
Pr J.-L. Harousseau